



Assemblée générale

Distr. générale
23 janvier 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 24 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 16 janvier 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de donner suite, conformément aux instructions que j'ai reçues de mon gouvernement, à la lettre datée du 3 janvier 2008 que le Représentant permanent adjoint de l'Argentine vous a adressée et qui contenait, en annexe, le texte d'un communiqué de presse relatif à la question des îles Falkland publié le 3 janvier 2008 par le Gouvernement argentin (A/62/639).

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à la souveraineté du Royaume-Uni sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, rejette la revendication de souveraineté du Gouvernement argentin sur ces îles et espaces maritimes et conteste son affirmation selon laquelle le Royaume-Uni occupe illégalement les îles Falkland.

Notre position concernant la souveraineté sur ces îles est justifiée par le principe de l'autodétermination, inscrit dans la Charte des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de négociations à ce sujet si les habitants des îles Falkland ne le souhaitent pas et tant qu'ils ne le souhaiteront pas. Or, ils font périodiquement savoir qu'ils souhaitent que les îles Falkland demeurent sous la souveraineté britannique.

Le Royaume-Uni demeure d'avis que de nombreuses possibilités de coopération s'offrent dans l'Atlantique Sud dans le cadre des dispositions de la Déclaration conjointe Royaume-Uni-Argentine du 19 octobre 1989 relatives à la souveraineté, et que leur concrétisation serait mutuellement bénéfique. Il a fait récemment un certain nombre de propositions à cet égard et demeure entièrement disposé à nouer des relations constructives avec l'Argentine et à promouvoir une coopération concrète dans l'Atlantique Sud.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de l'ordre du jour.

(Signé) John Sawers

